

Ville d'Ottawa (Ontario) [1]

PROFIL

Population	883 391 habitants (2011) [2]		
Types d'immeubles résidentiels [3]		Nombre total de logements	Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques
	Maisons unifamiliales, plex et multilogements (service à la rue)	290 000 log.	290 000 log. (100%)
	Multilogements (service en conteneur)	Environ 2000 immeubles [4] avec 116 000 log.	Service offert aux 2000 immeubles, environ 200 immeubles participent (10%)

CONTEXTE

Politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Provincial : obligation pour les multilogements de fournir un programme de recyclage des matières recyclables, pas appliquée - Plan de gestion des déchets de la Ville d'Ottawa (2011) : objectifs de récupération des matières organiques de 60 %, 70 % et 90 % pour les années 2015, 2022 et 2042 respectivement pour les immeubles résidentiels avec service à la rue; aucun objectif de récupération pour les immeubles résidentiels avec service en conteneur [5] 	
Chronologie	Avant 2010	Projet pilote sur la collecte des matières organiques, principalement pour les maisons unifamiliales
	2010	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques pour les maisons unifamiliales, plex et multilogements avec collecte à la rue des déchets et des matières recyclables
	2011	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les multilogements avec collecte des déchets en conteneur

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTIOGEMENTS

Démarche d'implantation	Commun	
	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'information par l'entremise du site web de la Ville, une brochure, un guide et des visites d'inspecteurs de la Ville 	
Outils	Propriétaires / gestionnaires	Occupants
	<ul style="list-style-type: none"> - Visite des lieux pour évaluer les besoins, sur demande 	<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information, sur demande - Brochure « Dans quel bac le mettre? »
Outils	<ul style="list-style-type: none"> - Guide destiné aux propriétaires et gestionnaires - Brochure des matières acceptées 	
Relance et récurrence	<ul style="list-style-type: none"> - Service de soutien des ressources de la Ville et de l'entreprise privée de collecte - Activités réalisées par des groupes verts établis au sein de certaines propriétés et des personnes ressources spécialisées engagées par les propriétaires / entreprises de gestion immobilière - Site web de la Ville - Service de diffusion d'information par courriel, sur demande - Publicités sur les camions de collecte 	



MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Contenant de tri et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> - Minibac fourni pour chaque log. - Sacs de papier et de plastique compostables acceptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2015, sac bleu : la Ville évalue présentement si cet outil augmente la participation 	
Contenant de collecte en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 47 L, 80 L et 240 L, vert - Volume minimal pour les nouveaux développements : 1 bac roulant de 240 L / 50 log. [6] 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 360 L (bleu pour verre, plastique et métal; noir pour papier et carton) - Volume minimal pour les nouveaux développements : 1 bac roulant de 360 L pour chaque fraction <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conteneur de 2, 3, 4 ou 6 v³ (gris pour verre, plastique et métal; jaune pour papier et carton) - Volume minimal pour les nouveaux développements : 0,018 v³ / log. (verre+plastique+métal), 0,062 v³ / log. (papier+carton) [6] - Quelques propriétaires ont installé des conteneurs enfouis partiellement dans le sol 	<ul style="list-style-type: none"> - Conteneur bleu de 2, 3, 4, 6 ou 8 v³
Lieu d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas d'un entreposage extérieur, obligation de mettre les contenants pour les déchets dans un enclos - Pas d'exigences relatives à l'emplacement des contenants pour les matières organiques et recyclables 		
Fréquence de collecte	<ul style="list-style-type: none"> - 1X / semaine pour chacune des 3 fractions - Fréquence plus élevée possible pour toutes les fractions, coûts additionnels pour les déchets seulement 		

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Par la Ville sans frais additionnels		Par la Ville ou le propriétaire Frais de location facturés par la Ville
Collecte	Ville pour les 3 fractions pour presque tous les multilogements : seulement 7 propriétés sont desservies par une entreprise privée. Dans la plupart de ces cas, la Ville n'est pas en mesure de les desservir en raison de l'aménagement des lieux		



ENCADREMENT

Outils	ISÉ	<ul style="list-style-type: none">- Programme d'inspection- Billets de courtoisie apposés par l'entreprise de collecte sur les contenants de matières organiques contaminées : le contenu n'est pas collecté et l'entreprise fait rapport à la Ville
	Réglementaires	<ul style="list-style-type: none">- Règlement municipal qui oblige à trier 3 fractions à la source (résidus alimentaires, résidus verts, matières recyclables et déchets), pénalités pas appliquées
	Économiques	<ul style="list-style-type: none">- Déchets : Frais supplémentaires pour le volume dépassant le volume maximal établi par log. et une fréquence de collecte plus élevée qu'une fois par semaine- Matières organiques et recyclables : Aucun frais supplémentaire pour des contenants additionnels ni pour une fréquence plus élevée de collecte qu'une fois par semaine
Suivi		<ul style="list-style-type: none">- Audits des déchets- Depuis 2014, pesée des bacs roulants : données utilisées pour identifier les propriétés qui participent peu

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTIOGEMENTS

Performance	Audit des déchets (2015) : nd
Satisfaction	s.o.

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Réduire au maximum le « facteur yeurl » pour les occupants et les propriétaires :
- Pour les nouveaux bâtiments, prévoir l'espace et le matériel nécessaires pour laver les contenants de matières organiques (eau chaude, boyaux d'arrosage, laveurs à pression, ventilation et drainage).
- Utiliser des doublures en plastique pour éviter que les matières organiques coulent.
- Avant de débiter un programme, puisque tous les multilogements sont différents, effectuer une visite terrain avec les personnes concernées (ex. : employés de la Ville, représentant du propriétaire, entreprise de collecte, membres du conseil d'administration d'un immeuble de condominiums) afin de réviser tous les aspects de logistique (ex. : format et nombre de contenants, aire d'entreposage, aire de collecte, détails des communications).
- S'assurer qu'une personne (ou plus) est responsable des contenants de matières organiques (ex. : entretien, nettoyage, bon usage).
- Éliminer les chutes à 3 fractions et les chutes à déchets. Avec les chutes à déchets, il est trop facile pour les occupants de déposer toutes les fractions dans la chute.
- S'assurer qu'il y ait assez d'espace prévu (dans les plans) pour tous les contenants et qu'ils soient au même endroit, que ce soit à l'intérieur (salle à déchets, garage) ou à l'extérieur.
- Assurer une bonne communication et éducation des occupants et des propriétaires.
- Mettre en place soit des règlements contraignants ou des incitatifs financiers pour augmenter la participation.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Les informations détaillées sont présentées seulement pour les multilogements avec collecte des déchets en conteneur.
2. Statistique Canada. (2015). Profil du recensement. Tiré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&Geo1=CSD&Code1=3506008&Geo2=PR&Code2=35&Data=Count&SearchText=Ottawa&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=3506008>
3. Service à la rue = Les matières recyclables sont collectées dans des bacs, les déchets sont collectés dans des sacs ou contenants au choix du propriétaire; Service en conteneur = Les déchets sont collectés dans des conteneurs à chargement frontal.
4. Deux types d'immeubles résidentiels sont inclus : 1) Immeubles résidentiels avec 6 logements et plus dont les logements partagent une entrée et un corridor communs, et 2) Immeubles résidentiels avec 3 logements et plus dont les entrées sont distinctes pour chaque logement (ex. : maison de villes).
5. City of Ottawa. (2011). Ottawa's Waste Plan : Phase I Recommendations, Vision, Guide Principles, Goals, Objectives and Targets. Tiré de http://www.ottawa.ca/calendar/ottawa/citycouncil/occ/2011/11-23/ec/03-Document%201_en%5b1%5d.htm
6. City of Ottawa. (2012). Solid Waste Collect Design Guidelines for Multi-Unit Residential Development. Tiré de <http://ottawa.ca/calendar/ottawa/citycouncil/pec/2012/11-13/Solid%20Waste%20Collection%20Guidelines%20-%20Doc%201.pdf>

Représentant municipal consulté :

Janine Melbourne, Program Coordinator, Collection Service, communication personnelle, 18 novembre 2015.